



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)

parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)

parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)

parcours Innovative Information Systems (2IS)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)

parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)

parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)

parcours Innovative Information Systems (2IS)

est composée comme suit :

- ALIGON Julien - Maître de conférences
- ANDONOFF Eric - Maître de conférences
- CUSSAT-BLANC Sylvain - Professeur des universités
- HANACHI Chihab - Professeur des universités
- MARSAN Laurent - Maître de conférences
- NAVARRE David - Maître de conférences
- RAVAT Franck - Professeur des Universités
- SIMONCINI David - Maître de conférences
- THEVENIN Jean-Marc - Maître de Conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2024

Hugues KEMACK
Président

